

Bruxelles, le 14 août 2026
(OR. en)

12417/26

PECHE 312

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	13 août 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2026) 270 final
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION Évaluation ex post du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) au cours de la période de programmation 2014-2020

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2026) 270 final.

p.j.: SWD(2026) 270 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 13.8.2026
SWD(2026) 270 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

**Évaluation ex post du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
au cours de la période de programmation 2014-2020**

{SWD(2026) 269 final}

Contexte

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), établi par le règlement (UE) n° 508/2014, a été l'instrument de financement de l'UE pour les politiques dans le domaine des affaires maritimes et de la pêche au cours de la période 2014-2020. Il visait à soutenir la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) et de la politique maritime intégrée (PMI), tout en contribuant à la stratégie «Europe 2020». Il a été conçu pour contribuer à la consolidation des engagements internationaux dans le domaine de la gouvernance de l'Océan, en particulier dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et était destiné à renforcer les synergies avec d'autres politiques de l'UE, telles que la sécurité alimentaire, l'économie bleue durable et le soutien aux objectifs climatiques de l'UE. Le FEAMP était l'un des cinq Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) qui se complétaient mutuellement pour créer davantage d'emplois, améliorer le bien-être et la croissance dans l'UE et qui relevaient du règlement portant dispositions communes (RPDC). Les objectifs généraux du FEAMP consistent à contribuer à :

1. promouvoir une pêche et une aquaculture qui soient compétitives, durables sur les plans environnemental et économique et socialement responsables;
2. favoriser la mise en œuvre de la PCP;
3. promouvoir un développement territorial équilibré et solidaire des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture;
4. encourager l'élaboration et la mise en œuvre de la PMI de l'Union de manière à compléter la politique de cohésion et la PCP.

Les instruments internationaux complémentaires – à savoir les accords de partenariat dans le secteur de la pêche et les contributions obligatoires des ORGP – restent en dehors du champ d'application du FEAMP.

Le FEAMP s'est vu allouer un budget d'environ 6,4 milliards d'EUR pour la période 2014-2020. Il fonctionnait selon deux modes de gestion principaux:

- 89 % en gestion partagée avec les États membres au moyen de programmes opérationnels;
- 11 % gérés (in)directement par la Commission européenne pour soutenir les objectifs à l'échelle de l'UE dans le domaine des affaires maritimes et côtières.

Les objectifs spécifiques du FEAMP en gestion partagée étaient structurés autour de **six priorités de l'Union**. Le volet en gestion directe du FEAMP a financé des mesures et des structures visant à fournir les données, les conseils, les structures organisationnelles, les systèmes d'information et les renseignements nécessaires à la mise en œuvre efficace de la politique de la pêche de l'UE.

Conclusions principales

Le FEAMP a eu une efficacité globale modérée, avec des résultats mitigés pour l'ensemble des objectifs. Il a favorisé la durabilité, la compétitivité et la viabilité de la pêche et de l'aquaculture, notamment par l'innovation dans le domaine de l'aquaculture et de l'économie bleue, le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) par l'intermédiaire des GALP et les systèmes de contrôle et de données au niveau de l'UE tels que l'EMODnet.

Cependant il a été moins efficace pour lutter contre la surcapacité des flottes ou mener une transformation systémique, tandis que les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs environnementaux, y compris la réduction des prises accessoires, sont restés partiels et inégaux. Ses effets ont été encore limités par les charges administratives, les retards de mise en œuvre et les différences dans le recours aux opérations selon les États membres, ce qui a eu des répercussions sur les opérateurs pratiquant la pêche artisanale en particulier. Bien que les investissements du FEAMP dans le secteur de la pêche aient permis de réduire les incidences négatives de la pêche sur l'environnement, notamment en limitant les prises accessoires, l'efficacité globale en termes de diminution significative des captures indésirées dans l'ensemble de l'UE n'est pas concluante, car le FEAMP n'est pas en mesure d'enrayer les principaux facteurs influençant les prises accessoires.

Le FEAMP est susceptible d'avoir joué un certain rôle dans la promotion de la protection et de la restauration de la biodiversité marine dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE. Ce Fonds a permis la réalisation d'un large éventail de projets de conservation et d'innovation et a été accueilli favorablement par les parties prenantes. Toutefois, la complexité de l'attribution des améliorations des écosystèmes à des flux de financement spécifiques dans le cadre du FEAMP, mais aussi d'autres Fonds, tels que LIFE et Horizon, ainsi que les résultats insuffisants en ce qui concerne l'extension d'autres zones marines protégées, mettent en évidence des domaines qui méritent une certaine attention à l'avenir. Des investissements continus et bien ciblés ainsi qu'un meilleur suivi seront essentiels pour soutenir et exploiter ces réalisations.

Le FEAMP a été utile et pertinent, mais il n'a pas toujours été porteur de transformation. Il a donné de meilleurs résultats en tant qu'instrument de soutien pour les investissements individuels, les initiatives locales et les mesures en matière de durabilité. Il a été moins efficace lorsque sa réussite dépendait de changements structurels profonds.

L'efficacité globale varie considérablement selon les territoires. Les résultats dépendent de facteurs tels que la taille des budgets disponibles, l'efficacité des systèmes de mise en œuvre nationaux et régionaux et la capacité administrative des acteurs locaux. Malgré ces différences, le DLAL est largement considéré comme un atout précieux pour favoriser la participation, renforcer la gouvernance et assurer un développement local ciblé dans le secteur de la pêche et les zones côtières.

En termes d'efficacité, le FEAMP était raisonnablement efficace sur le plan économique, mais ses performances ont été amoindries par la complexité administrative. Les coûts de conformité étaient particulièrement importants pour les bénéficiaires pratiquant la pêche artisanale, de l'ordre de 5 à 10 % selon les estimations. Bien que des mesures telles que les outils numériques et des options de coûts simplifiés aient amélioré la mise en œuvre dans certains cas, ces progrès étaient inégaux d'un État membre à l'autre. Le Fonds a démontré sa valeur particulière dans la réaction aux crises, en particulier pendant la pandémie de COVID-19 et face aux conséquences de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, mais sa flexibilité limitée dans la réaffectation des ressources et le faible recours aux instruments financiers ont réduit sa marge de manœuvre.

La conception du règlement FEAMP a assuré la cohérence par l'intégration d'une multiplicité de priorités de l'Union afin de promouvoir des actions complémentaires et était bien alignée sur la politique commune de la pêche et sur les objectifs maritimes et environnementaux plus

généraux de l'UE. Le FEAMP a été conçu pour être cohérent sur le plan externe avec d'autres fonds de l'UE, notamment ceux qui soutiennent le développement durable, la protection de l'environnement, la croissance économique et la création d'emplois. Contrairement à son prédécesseur (FEP), le FEAMP a suivi le même cadre réglementaire que les autres fonds structurels, ce qui a facilité un meilleur alignement et une meilleure coordination. Malgré des difficultés occasionnelles (telles que la complexité administrative due aux besoins uniques des bénéficiaires du secteur de la pêche, la fragmentation des structures de projets ou le soutien inégal en faveur des opérateurs pratiquant la pêche artisanale), le FEAMP a démontré un niveau élevé de cohérence interne et a réussi à créer des synergies entre les objectifs et les secteurs. Ces résultats ont été soutenus à la fois par la conception réglementaire et les pratiques de mise en œuvre qui ont favorisé des interventions transversales qui se renforcent mutuellement.

Le Fonds est également resté très en phase avec l'évolution des besoins du secteur. Il a remédié à des difficultés majeures, telles que le changement climatique, les pressions liées à la durabilité, les utilisations maritimes concurrentes et la vulnérabilité socio-économique des communautés côtières. Sa capacité d'adaptation en temps de crise a renforcé son importance en tant qu'instrument de résilience. Son large champ d'application a cependant parfois affaibli ses priorités stratégiques. Les difficultés structurelles actuelles, comme la surcapacité de la flotte, les menaces climatiques, l'exclusion sociale et les charges administratives, témoignent de la nécessité de maintenir ce type de fonds au niveau de l'UE. Les priorités, telles que la décarbonation, la sécurité alimentaire et la résilience, confirment que le soutien doit se poursuivre dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa). Afin de rester pleinement pertinents, les futurs programmes devraient renforcer la coordination, élargir le recours à l'innovation et améliorer l'inclusivité ainsi que les systèmes de suivi et de conformité.

Enfin, le FEAMP a généré une valeur ajoutée européenne évidente en remédiant aux difficultés transnationales, comme les stocks halieutiques partagés, la pêche illicite, les systèmes de données marines, tout en promouvant des normes communes et la coopération transfrontière. En combinant la gestion partagée et la gestion directe, le FEAMP a contribué à faire en sorte que la mise en œuvre de la politique de la pêche soit guidée par des priorités communes de l'UE, plutôt que par des considérations nationales fragmentées ou à court terme uniquement. Il a fourni à la fois le soutien financier et le cadre de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre efficace de la PCP. Cette valeur ajoutée était particulièrement évidente dans les États membres dont la capacité administrative ou financière était plus limitée.

Globalement, l'évaluation suggère que le financement futur devrait mettre davantage l'accent sur la simplification, le ciblage stratégique et la flexibilité dans le cadre de la réaction aux crises. Il devrait également renforcer l'intégration environnementale, améliorer la coordination avec d'autres instruments de l'UE et passer d'une logique axée sur l'absorption à une approche davantage fondée sur la performance, tout en continuant à soutenir les biens publics essentiels au niveau de l'UE, tels que les données marines et les systèmes de contrôle, ainsi que la coopération transfrontière.